

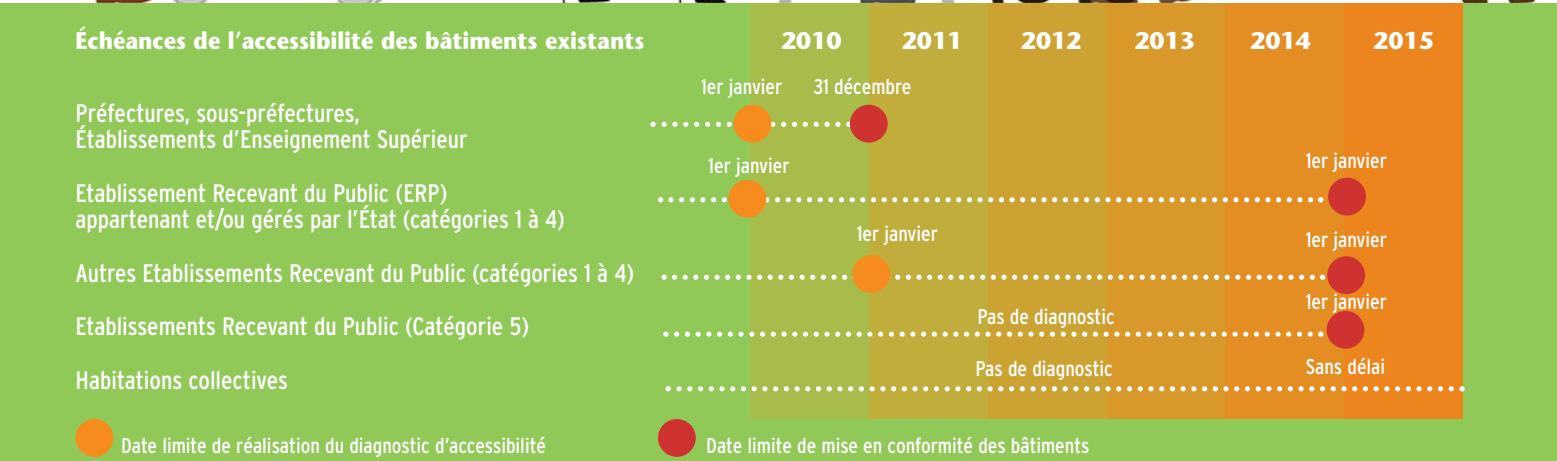
Les mesures à adopter, les réglementations à suivre.

L'accessibilité des bâtiments est un enjeu de société, abordant à la fois des questions d'ordre social, éthique, économique, technique et environnemental.

Le Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 met en œuvre le principe d'accessibilité généralisée posé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour être accessibles, les établissements recevant du public (ERP) et les bâtiments d'habitation collective doivent être aménagés de façon à permettre à toute personne, quel que soit son handicap, de circuler, d'accéder aux locaux techniques, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer avec la plus grande autonomie possible. Les conditions d'accès doivent être les mêmes pour ces personnes que pour tous ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Bien avant la mise en place de ce projet, Otis a su anticiper la réglementation sur l'accessibilité en apportant les modifications nécessaires à tous ses produits afin de prendre en compte toutes les obligations réglementaires.



Pourquoi choisir Otis comme partenaire de vos projets ?

Réussir l'accessibilité de votre bâtiment est un immense défi. Pour atteindre cet objectif en toute sécurité, Otis vous propose de vous accompagner, de vous conseiller sur les travaux à effectuer afin d'améliorer la circulation verticale et horizontale de votre bâtiment.*

* Dans le cadre des ERP existants, un diagnostic accessibilité doit être effectué



Rampe, EPMR* ou ascenseur, que choisir?

Selon la hauteur à franchir, Otis vous recommande différents équipements pour rendre accessible l'ensemble des prestations offertes par votre bâtiment.

* Elevateur pour Personne à Mobilité Réduite



Facilité d'accès horizontal, Portis ouvre la porte

Choisir Otis, c'est aussi disposer d'une expertise complémentaire pour votre circulation horizontale grâce à la division portes automatiques d'Otis, Portis, l'acteur incontournable qui favorise le déplacement des personnes au sein même de votre bâtiment.



Du palier à la cabine : une transition simple, sûre et rassurante

Otis met à votre disposition de nombreux composants pour entrer et sortir de la cabine d'un ascenseur en toute sécurité.



Déplacement en cabine : indications claires, utilisation facile

Les cabines étudiées par Otis rendent le déplacement des passagers rassurant et confortable grâce à des équipements conçus pour permettre à chacun d'être autonome.

Depuis plus de 150 ans, Otis est le premier transporteur pour un milliard de passagers par jour à travers le monde.

Otis dans le monde

> Près de 200 000 ascenseurs GeN2 déjà installés

Otis en France

- > 30 millions de passagers par jour
- > 80 directions régionales et agences
- > 300 centres techniques
- > Plus de 3 000 techniciens spécialisés, formés par Otis
- > 164 000 appareils sous contrat

Portis en France

- > 70 000 portes sous contrat
- > 4 000 portes installées chaque année



Rampe, EPMR ou ascenseur, que choisir?

Vous devez rendre accessible tous les niveaux de votre bâtiment, y compris un niveau décalé pour les personnes à mobilité réduite.

Ceci s'impose dans un établissement recevant du public (ERP), qu'il soit neuf ou existant, et dans les bâtiments d'habitation collective neufs.

Le choix entre une rampe, un EPMR* (Elévateur pour Personne à Mobilité Réduite) ou un ascenseur dépend de plusieurs facteurs.

Les EPMR s'adaptent aux exigences techniques des sites grâce à un large choix de différents modèles (différentes largeurs de plateforme, des services opposés, équerre ou simple selon les courses). Pour la sécurité des usagers, les élévateurs sont équipés de portes automatiques à détection d'obstacle (contrôle électronique).



Voici les cas qui déterminent le choix :

CAS N°1

Pour une hauteur à franchir de 5 cm, une rampe avec une pente de 5% est envisageable (5 cm de hauteur = 1 m de longueur de rampe).

CAS N°2

Pour une hauteur à franchir comprise entre 5 cm et 16 cm, une rampe avec une pente de 5% est envisageable. Si la distance est insuffisante pour réaliser cette pente, il est toléré :

- une pente de 8% sur une longueur de rampe n'excédant pas 2 m.
- une pente de 10% sur une longueur de rampe n'excédant pas 0,5 m.

La recommandation Otis : un EPMR est une alternative intéressante en raison de son faible encombrement.

CAS N°3

Pour une hauteur à franchir comprise entre 16 cm et 50 cm, la solution de la rampe devient difficile et il faut une rampe de 10 m de longueur pour franchir 50 cm.

La recommandation Otis : Grâce à son faible encombrement, un EPMR est recommandé pour ce type de franchissement. L'installation d'un EPMR est plus esthétique qu'une rampe.

CAS N°4

Pour une hauteur à franchir comprise entre 50 cm et 3 m, la rampe est à éviter et l'installation d'un EPMR est à privilégier. Les EPMR existent pour les hauteurs de franchissement allant de 0 à 3 m.

Les recommandations Otis : L'EPMR est une solution financière avantageuse dans ce cas de figure. L'ascenseur peut-être envisagé à partir d'une course de 50 cm. Ce type d'installation nécessite des adaptations particulières.

CAS N°5

Pour une hauteur à franchir supérieure ou égale à 3 m, Otis recommande fortement l'installation d'un ascenseur qui assurera le confort et la fluidité du trafic des usagers.

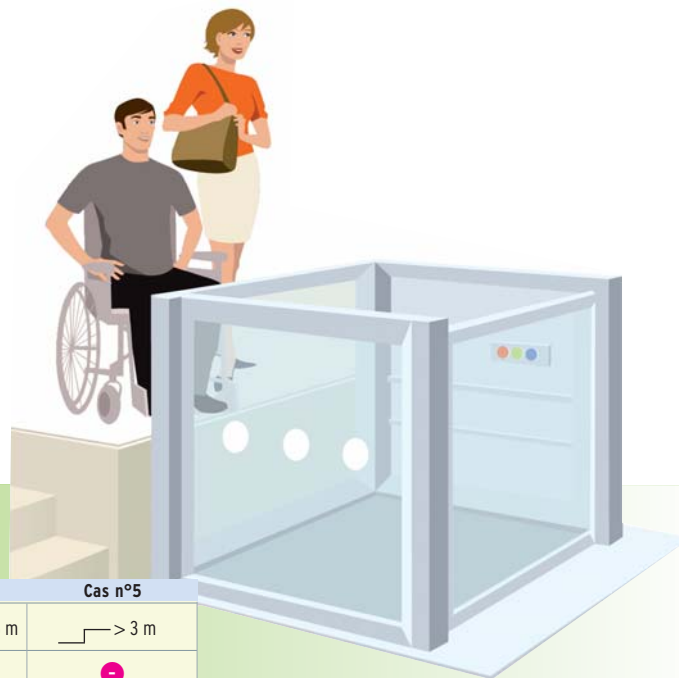


Tableau récapitulatif des conseils et recommandations Otis

	Cas n°1	Cas n°2	Cas n°3	Cas n°4	Cas n°5
Hauteur à franchir	≤ 5 cm	5 cm < ≤ 16 cm	16 cm < < 50 cm	50 cm ≤ ≤ 3 m	> 3 m
une rampe	+	+	●	-	-
un EPMR*	●	●	+	+	●
un ascenseur	-	-	-	●	+

+ Recommandé
 ● Possible selon le site
 - Non recommandé

* Les EPMR ne sont pas autorisés dans les constructions neuves.

Facilité d'accès horizontal, Portis ouvre la porte.

Quelle que soit l'architecture ou la fréquentation de votre bâtiment, Portis met à votre disposition toute une gamme d'automatismes de portes améliorant le confort de déplacement des visiteurs.

Proposées en ouverture latérale, centrale ou avec un opérateur battant, les portes automatiques améliorent le passage des visiteurs, permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer aisément au sein de votre bâtiment.

D'une conception peu volumineuse, et d'un design élégant, ces portes contribuent à augmenter la surface de vie de vos halls d'accueil et parties communes en remplaçant vos portes battantes existantes.

Choisir les produits Portis, c'est proposer un nouvel accès aux usagers pour répondre aux exigences réglementaires tout en améliorant la sécurité et l'environnement de votre bâtiment.



Copyright Cézé



UNE GAMME D'ACCESSOIRES DE COMMANDE

La détection des personnes et les systèmes de commandes sont primordiaux pour assurer l'ouverture des portes et la sécurité des usagers : ils permettent les commandes d'ouverture et/ou de fermeture ; des équipements complémentaires qui sont aujourd'hui des outils indispensables pour les personnes à mobilité réduite, des accessoires qui rendent la vie plus agréable et permettent à chacun d'être autonome.

Pour une ouverture automatique plus confortable :

Le radar détecte une personne dans le champ de la porte afin de commander son ouverture.

Les cellules photo-électriques garantissent la sécurité de l'utilisateur lors de son passage pour qu'il ne soit pas heurté lors de la fermeture des vantaux mobiles.



Copyright Cézé

Si vous préférez maîtriser l'ouverture ou la fermeture de la porte

par une action volontaire, vous pourrez choisir parmi une gamme de commande telle que :

- **Une télécommande** commandant l'automatisme à distance
- **Une commande à effleurement**, qui prendra en compte l'action demandée sans effort
- Pour les portes battantes intérieures, si certaines personnes ont besoin d'aide pour ouvrir ces portes sans effort, Portis vous propose aussi **des poignées de manœuvre anti-inertie**, qui, associées à un ouvre-porte automatique, facilitent l'ouverture.

Du palier à la cabine : une transition simple, sûre et rassurante.

Une signalisation palière visible et accessible par tous

Des flèches de direction de couleurs différentes indiquent le futur sens de déplacement de la cabine et doivent être positionnées à une hauteur visible par tous (entre 1,80 m et 2,50 m). Elles sont accompagnées de signaux sonores différents selon la montée ou la descente facilitant ainsi la compréhension du sens de déplacement de la cabine pour tous, y compris les personnes malvoyantes. La présence de la cabine à l'étage est aussi indiquée par un signal sonore distinct.

Le bouton d'appel palier doit être aussi positionné à une hauteur de 900 mm pour être facilement repérable et accessible par des personnes de petite taille ou en fauteuil roulant, en relief, lumineux et sonore pour témoigner de l'enregistrement de la commande.



Des portes automatiques pour faciliter le passage



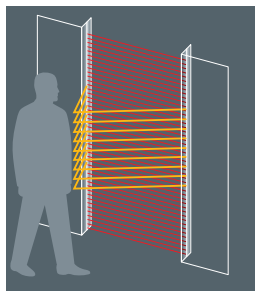
Bras chargés ou dans un fauteuil roulant, Otis vous recommande des portes automatiques plutôt que battantes.

Elles vous permettent par ailleurs de disposer de l'espace perdu par l'encombrement du débattement de la porte palière pour rentrer et sortir de l'ascenseur et évitent les manœuvres difficiles aux personnes en fauteuil roulant.

Pour les ascenseurs existants équipés de portes palières battantes, Otis peut aussi vous proposer un produit révolutionnaire : **la porte Inova**. Une solution simple, rapide et innovante consistant à remplacer vos anciennes portes palières battantes par des portes automatiques sans aucuns travaux de maçonnerie.



Un passage libre de porte de 800 mm minimum est requis. Tenant compte des dimensions d'un fauteuil roulant, Otis vous recommande un passage libre de 900 mm pour permettre à toute personne à mobilité réduite de se déplacer plus aisément.



Un détecteur de présence pour éviter tout contact avec la porte

Quoi de plus désagréable que de se faire coincer entre 2 portes ?

Le détecteur de présence est un véritable rideau de protection invisible devant la porte cabine. Constitué de cellules infrarouges toute hauteur, le détecteur Otis Lambda® agit comme un écran de protection : quand un obstacle intercepte cet écran, le système Lambda déclenche instantanément la ré-ouverture des portes, évitant ainsi tout contact. Les passagers peuvent entrer et sortir de la cabine en toute tranquillité.

Une précision d'arrêt fiable pour faciliter le passage du seuil

La précision d'arrêt de la cabine permet d'éviter toute chute d'usager et permet également à tout fauteuil roulant ou poussette de franchir le seuil de la cabine en douceur.

Il faut s'assurer que l'approche du sol ne soit pas surélevée et l'entre seuil ne dépasse pas 20 mm.

Avec le temps, les câbles traditionnels s'allongent. **La technologie innovante de l'ascenseur Gen2™** procure une précision d'arrêt inégalée de par le faible allongement de ses courroies et de son contrôleur de manœuvre à variation de fréquence à boucle fermée.



L'iso-nivelage Otis évite les risques de chute. Equipée de contrôleur à microprocesseurs, cette technologie permet à la cabine d'obtenir une précision d'arrêt de +/- 3 mm.

Pour les ascenseurs plus anciens équipés d'une technologie à 2 vitesses, les décalages de niveau sont souvent supérieurs à 3 mm et récurrents.



Pour limiter les obstacles au franchissement du seuil et pour répondre au point II.1 de la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 relative à la Sécurité des Ascenseurs Existants (SAE), Otis vous recommande la modernisation de votre équipement par une technologie à variation de fréquence qui assurera à votre installation un arrêt à +/- 3 mm du seuil palier.

Une téléalarme pour demander de l'aide

Le dispositif de téléalarme REM5 permet à tout passager bloqué en cabine d'établir une communication phonique avec notre service d'intervention sur simple pression du bouton d'alarme.

Le centre d'appel peut ainsi identifier la provenance de l'appel, conseiller la personne sur la conduite à tenir et envoyer un technicien habilité pour la libérer dans les plus brefs délais.

Le REM5 comprend également une fonction de télésurveillance qui contrôle en permanence l'état de l'ascenseur et détecte toute anomalie éventuelle de fonctionnement.

Un miroir cabine pour une meilleure visibilité

Différents types d'agencement sont proposés pour créer un espace de vie à la carte et offrir aux passagers une visibilité maximale et une facilité de déplacement pour rentrer et sortir confortablement de la cabine.

Il est tout à fait possible par ailleurs de positionner **un miroir de recul** qui permet aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes encombrées ou équipées de poussettes de sortir de la cabine en marche arrière en toute sécurité.



Déplacement en cabine : indications claires, utilisation facile.



Un panneau de commande cabine accessible à tous

Pour assurer son rôle d'interface entre l'ascenseur et l'utilisateur, la boîte à boutons doit être accessible à tous : information sonore comme visuelle, positionnement des boutons, aide auditive, les panneaux de commande Otis sont respectueux des personnes.

► Une visibilité renforcée par des couleurs contrastées.

► Une hauteur étudiée du positionnement des boutons qui permet aux personnes de petite taille et aux personnes en fauteuil roulant d'appuyer aisément sur les boutons.



Symbole signalant la présence d'une boucle inductive
 Cette boucle délivre aux personnes malentendantes munies de prothèses auditives un signal sonore amplifié. Ces personnes captent ce signal dès lors qu'elles règlent leurs prothèses sur la position T (Téléphone).

Synthèse vocale
 Elle indique le numéro d'étage à chaque arrêt de la cabine. L'intensité sonore est comprise entre 35 dB(A) et 65 dB(A).



Indicateur de position

Situé entre 1600 mm et 1800 mm du sol.

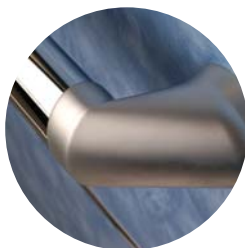
1
Indicateur de position cabine et indicateur de direction

Entre 30 mm et 60 mm de hauteur pour être visible de tous.

2
Surcharge de cabine
 Indique que la charge maximale de la cabine est dépassée.

3
Pictogramme jaune
 Alarme déclenchée, votre appel est en cours de transmission.

4
Pictogramme vert
 Le service d'intervention est entré en communication avec la cabine, vous pouvez parler.



Une main courante pour la stabilité des passagers

Cet appui fixe permet une plus grande stabilité des passagers. La main courante est installée sur au moins une de parois latérales de la cabine. Le point le plus haut de la main courante est situé à 900 mm (+/- 25 mm) du niveau du sol pour être accessible par tous les usagers.

Boutons d'étage et d'alarme

Tous les numéros d'étage sont en relief et en braille.

Boutons d'étage

Un signal sonore indique que la demande a bien été prise en compte. Les collerettes lumineuses bleues confirment l'enregistrement des étages.



Bouton de niveau principal

Positionné entre 900 mm et 1100 mm du sol, il est mis en relief par une bague verte de 5 mm d'épaisseur.



Bouton d'alarme

Positionné à 900 mm du sol, il est signalé par une collerette jaune allumée en permanence.



Un strapontin pour se reposer

Discret, élégant et facile à installer, le strapontin se place près du panneau de commande et permet au passager fatigué, âgé ou handicapé de voyager assis et en toute sécurité. Le siège est installé à 500 mm (+/- 20 mm) par rapport au sol de la cabine. Il peut supporter une charge de 100 kg. Dimensions du strapontin : Profondeur : entre 300 mm et 400 mm Largeur : entre 400 mm et 500 mm.

L'ascenseur GeN2™, une solution pour tous.

L'ascenseur GeN2 est conforme à la norme EN 81-70* en terme de précision d'arrêt aux niveaux, de dimensions intérieures et de passage libre pour les cabines de charge supérieure à 450 Kg.

Les conseils et l'expérience Otis pour l'accessibilité des bâtiments

Brevetée par Otis, la technologie GeN2 s'étend sur des appareils de charge cabine allant de 320 Kg à 2500 Kg.

Réussir l'accessibilité, c'est permettre à chacun de pouvoir se déplacer quel que soit son handicap et pouvoir être accompagné si nécessaire.

Quelle dimension d'appareil choisir ?

Conformément aux recommandations réglementaires et en particulier la norme EN 81-70, Otis recommande une cabine de charge 630 kg dont la largeur est de 1100 mm et la profondeur 1400 mm.

*norme EN 81-70 de septembre 2003 : Accessibilité aux ascenseurs pour toutes personnes y compris les personnes avec handicap



Charge 450 kg



Charge 630 kg



Ascenseur existant avant travaux



Ascenseur GeN2 Flex après travaux

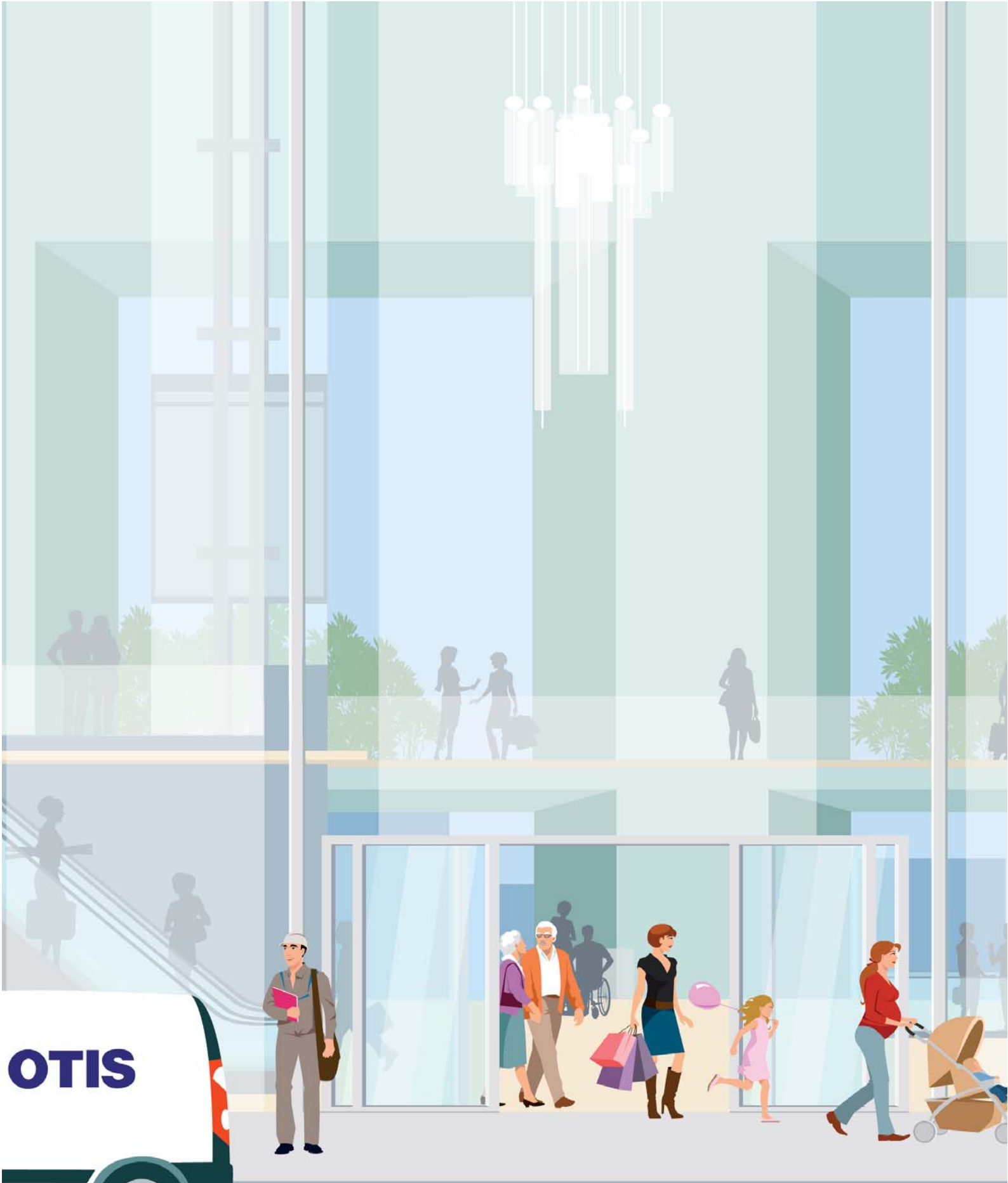
La technologie GeN2™ Flex, la solution pour un bâtiment existant.

Quelle que soit l'architecture de votre bâtiment, Otis propose différentes solutions pour la création d'ascenseur ou le remplacement d'ascenseur existant.

Optimiser l'espace de votre gaine existante, c'est l'objectif de l'ascenseur GeN2 Flex.

Il permet d'augmenter les dimensions de votre futur ascenseur en lieu et place du modèle existant tout en conservant vos dimensions de gaine.

La technologie GeN2 Flex améliore ainsi le confort et le flux des passagers.



OTIS

OTIS
VOUS ÊTES EN CONFIANCE

www.otis.fr

Ce document n'est pas contractuel ; l'évolution de la technique peut nous amener à modifier le matériel présenté.

Imprimé sur un papier PEFC 100% Cert. No PEFC/10-31-1232



Printed in E.U. 45 245 (04.2010) BTH